

République Française

Commune de WAVRANS SUR L'AA

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

En date **11 septembre 2023 à 18h15**
(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt-trois, le 11 septembre à 18h15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

Présidence : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

Présents : M. Julien DELANNOY, Maire – Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, 1^{ère} adjointe, MM, Olivier HENDRICK, adjoint, Mmes Christine ANSEL, Eveline BOIN, Fabienne CAPELLE, Chantal CUEGNET, Muriel LEFEBVRE HERMETZ, MM Philippe DUMONT, Frédéric FICHAUX, David RAIMOND, conseillers

Excusés : Olivier CUVILLIEZ, Philippe LEFRANC, Henri LEGAY.

Absent : Angélique LOZINGUEZ

Procuration : Henri LEGAY à Julien DELANNOY.

Convocation : du 04/09/2023

Secrétaire : Muriel LEFEBVRE HERMETZ

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.
Madame Muriel LEFEBVRE HERMETZ est nommée secrétaire de séance.

Désignation des membres du bureau de l'AFR

Par courrier en date du 04/07/2023 les services du Préfet ont averti que conformément aux articles R 133-3 et R 133-4 du code Rural, il est nécessaire de procéder au renouvellement des membres du bureau de l'AFR (Association Foncière de Remembrement) de Wavrans sur l'Aa.

Il appartient au conseil municipal de désigner 4 membres propriétaires ou nu propriétaires pour six ans.

Le Maire est membre de droit.

Les 4 membres actuels désignés par la délibération du 2017/071 du 07/11/2017 ont été sollicités.

Mrs Henri CUVILLIEZ et François COQUEMPOT souhaitent en rester membre. Mrs Eric DELANNOY et Jean SOUDANS souhaitent se retirer.

Le Maire ou un Conseiller Municipal désigné par lui est membre de droit du Bureau de l'AFR et ne doit donc pas être repris au titre des propriétaires à désigner.

Les 4 membres actuels désignés par la délibération du 2017/071 du 07/11/2017 ont été sollicités. Mrs Henri CUVILLIEZ et François COQUEMPOT souhaitent en rester membre. Mrs Eric DELANNOY et Jean SOUDANS souhaitent se retirer.

Monsieur le Maire signale avoir pris contact avec des propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement. Mrs Damien CARUYER et Pascal SOUDANS se sont portés candidats pour le poste de membre de l'AFR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne comme membres de l'AFR, Messieurs Damien CARUYER, François COQUEMPOT, Henri CUVILLIEZ et Pascal SOUDANS

Admission en non valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un état de produits irrécouvrables. Monsieur DURAND, comptable public, nous demande d'admettre en non valeur un montant de 8.00 euros au Budget commune 2023 correspondant à un impayé de garderie datant de 2020.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition d'inscrire en produit irrécouvrable à l'article 6541 « admission en non valeur » la somme de 8.00 euros. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.

Restitution de la décision de la Cour d'Appel – Affaire 22DA01963.

Monsieur le Maire donne lecture de la décision n 22DA01963 de la Cour administrative d'Appel de Douai en date du 22 juin 2023.

Questions diverses

Comme suite au vœu émis par la commune de Wavrans-sur-l'Aa le 14 mars 2022, une étude de la perturbation de la réception TV par les éoliennes actuelles du parc éolien de Prés-Hauts et par les éoliennes du renouvellement a été réalisée par un Bureau d'Etudes indépendant et spécialisé (FranceCast). Cette étude réalisée en novembre 2022 et reçue en mairie le 25 avril 2023 a été transférée à l'ensemble du conseil.

Les conclusions précisent :

« Un réémetteur de faible puissance a également été déployé pour compenser les dégradations de la réception TNT à la suite de l'implantation d'éoliennes à Wavrans-sur-l'Aa. Ce dernier ré-émetteur (baptisé Wavrans par l'Arcom mais implanté sur une éolienne sur la commune de Remilly-Wirquin) sera prochainement démantelé à l'occasion de l'évolution du parc des Prés Hauts. Engie Green s'engage à compenser pour les habitants de Wavrans-sur-l'Aa toute dégradation de la réception liée à l'extinction de ce réémetteur ou de la modification des éoliennes du parc des Prés Hauts. Cette compensation consistera à remplacer l'installation de réception hertzienne par une réception satellitaire »

« L'extinction du réémetteur perturbera certaines habitudes de réception qu'il est impossible de quantifier. Engie Green s'engage à prendre en charge l'équipement en réception satellite des foyers de Wavrans-sur-l'Aa dont la réception serait dégradée à l'issue de l'évolution du parc éolien des Prés Hauts et l'extinction du réémetteur. Seule la mise en place d'une réception alternative de la TV par satellite sera prise en charge par Engie Green. La prise en charge par Engie Green de toute autre solution alternative de réception TV (abonnement internet ou autre) est exclue. »

Le conseil municipal souligne l'engagement d'Engie Green dans la prise en charge d'une solution pour les foyers impactés face aux difficultés rencontrées lors de l'installation du Parc initial. Néanmoins, il demande que les mesures soient anticipées et mise en place en amont de l'arrêt du réémetteur.

Le conseil municipal demande la réalisation de test d'arrêt du réémetteur afin de recenser les habitations impactées et la mise en place des paraboles avant l'arrêt définitif du réémetteur.

Il souhaite que la gestion de ces mesures et les prises de contact avec les habitants soient directement gérées par Engie Green.

Monsieur le Maire rappelle que les membres du CMJ doivent être renouvelés. Les élections auront lieu ce 15 septembre de 15h30 à 17h00 à l'école des Orchidées. Les jeunes seront élus pour 3 ans.

L'élection du Mini Maire et Mini adjoint se réalisera le samedi 23 septembre.

Monsieur le Maire informe que suite à sa mutation, Mme Clémentine WILQUIN quittera ses fonctions le 26 octobre prochain.

Il remercie la commission « embauche du personnel » et informe avoir retenu la candidature de Mme Thérèse FOURNIER qui intégrera les services communaux à compter du 01/10/23.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour la prise en charge des frais de transport dans le cadre du spectacle offert aux aînés du dispositif « semaine Bleue ». Le conseil municipal accepte la prise en charge d'un bus pour un montant de 470 €.

Monsieur le Maire informe que la remise des prix des maisons fleuries aura lieu début octobre.
Muriel LEFEBVRE HERMETZ souhaite que le passage se réalise à l'avenir plus tôt en saison.

Monsieur le Maire informe que par décision n°12549 en date du 26/07/2023, l'ANS octroie à la commune de Wavrans sur l'Aa une subvention de 138 000 € pour son projet de plateau multi sports.

Monsieur le Maire informe que le projet de rénovation du muret de Campagnette n'a pas été retenu par les Coups de Cœur du Parc. Il devrait être soutenu par le Parc dans le dispositif « rénovation du petit patrimoine bâti » du département.

Monsieur le Maire précise qu'un trou se forme dans la chaussée de la rue de Wilbedingues et cela semble venir d'une fuite d'eau potable. Olivier HENDRICK prend contact avec le SIDEALF.

Eveline BOIN signale qu'un trou se forme au niveau de la rue de la haute voie (en direction de Forestel) au sein du virage et que cela est très dangereux pour les usagers de la route (écarts et déport des véhicules).

Muriel LEFEBVRE HERMETZ souhaiterait un rappel de la procédure de location du véhicule et des vélos électriques dans le prochain Ptit Wavranais.

Olivier HENDRICK précise qu'il est très dommage qu'une même famille ne puisse pas louer plusieurs vélos sur un même compte (les jeunes mineurs n'ayant pas obligatoirement de compte personnel).

Muriel LEFEBVRE HERMETZ exprime le souhait de réaliser un marquage pour le stationnement du parking arrière de la salle Josse Heumez.

Monsieur le Maire précise que les bennes de récolte des déchets en apport volontaire ont changé de place et qu'il serait souhaitable d'attendre leur positionnement définitif.

Philippe DUMONT signale que les ordures sont de plus en plus envahissantes dans le talus de la RD 192, rue de Remilly. Monsieur le Maire précise avoir pris contact avec le Département à ce sujet.

Monsieur le Maire informe être entré en contact avec la tutelle de Mr Guy Tourbiez pour la végétation envahissante de sa propriété. L'accord du juge des tutelles est nécessaire, les travaux ne seront pas entrepris dans l'immédiat.

La séance est close à 19h15.

Liste des délibérations examinées le 11/09/2023 :

2023/045 : Désignation des membres de l'AFR

2023/046 : admission en non valeur

POUR EXTRAIT CONFORME
Le 12/09/2023

Le Maire,
Julien DELANNOY



La secrétaire de séance
Muriel LEFEBVRE HERMETZ